



## Fichier(s) :

- **Fichier attaché**

**Taille**

 Arrêté du 10 janvier 2018 fixant les dates de l'examen du BAFM - Session 2018	121.4 Ko
--	----------

# Le Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM)

## Public

La mission première des formateurs titulaires du BAFM est la formation initiale des enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière.

Mais leur champ d'activité tend à s'élargir parallèlement avec le développement de la politique menée en faveur de l'éducation à la sécurité routière :

- formation continue des enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière,
- actions de prévention en entreprise, en milieu scolaire et extra-scolaire,
- animation des stages destinés aux conducteurs responsables d'infractions,
- conseil pédagogique auprès des correcteurs et des examinateurs de l'examen du Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER),
- conception d'outils pédagogiques,
- mise en place et encadrement de processus de formation, d'équipes pédagogiques.

## Les épreuves

### L'admissibilité (épreuves écrites) :

- La réglementation de la circulation routière (coefficient 3),

- le droit (coefficient 1),
- la psychologie (coefficient 2).

**L'admission (épreuves orales et pratiques) :**

- La leçon d'enseignement théorique à des élèves en formation BEPECASER (coefficient 2),
- l'interrogation sur les véhicules automobile (coefficient 1),
- la critique de leçon de conduite (coefficient 3).

Les résultats de l'admissibilité BAFM et de l'admission BAFM se cumulent. Pour être admis à l'examen BAFM, le candidat doit réunir un total de 144 points sur 240, sans note inférieure à 7/20.

*Les épreuves d'admission se déroulent dans les locaux de l'INSERR sous la responsabilité du ministère chargé de la sécurité routière.*

**Contacts**

Pour tout contact, vous pouvez vous adresser à Marie-Christine OUSSATSCHOFF par mail à l'adresse suivante : [marie-christine.oussatschoff@inserr.fr](mailto:marie-christine.oussatschoff@inserr.fr)

---